Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260305-CC_2026_03_049-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_03_049**

**Objet : Avenant à la convention de partenariat avec la REGION "Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025"**

**LE JEUDI 5 MARS DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente,** le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, 14 rue Jules Ferry 29710 PLOZEVET, sous la présidence de Josiane KERLOCH.

**Présents :** ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michèle, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, DUFOUR Marie-Thérèse, FLOCHLAY Loïc, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, LUCAS Philippe, MARLE Jean-Claude, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

**Représentée :** PEREIRA Sandra (pouvoir à KERLOCH Josiane).

**Absente excusée** : BERGOUGNOUX Flore.

**Absents :** DROGUET Cyril, GENTRIC Guénolé, KERDRANVAT Claude, KERVEVANT Nathalie, PERON Sophie

**Secrétaire de séance :** KEREZEON Gilles.

**Date de convocation et de publication :** 20 février 2026

**Membres en exercice** : 35
**Présents/représentés :** 29
**Votants :**
- dont « pour » : 29
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

**********

**Josiane KERLOCH, Présidente,** rappelle au Conseil Communautaire que par délibération en date du 28 mars 2024, la communauté de communes du Haut Pays Bigouden a signé une convention avec la Région, dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 », dans laquelle une dotation financière de 854 530€ avait été dédiée au territoire intercommunal (dont 683 118€ de dotation socle et 171 412€ de reliquats issus des dispositifs 2021 et 2022) pour accompagner des projets communaux et communautaires. Pour mémoire, cette convention vise à soutenir les projets du territoire en faveur des transitions, de l'habitat et des services à la population.
Une clause de revoyure était indiquée dans la convention, afin d'évaluer l'avancement des projets et de faire évoluer si nécessaire la liste des projets inscrits.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260305-CC_2026_03_049-DE

Sur les 10 projets inscrits, 3 sont abandonnés : la réhabilitation de l'ancienne école de Plogastel-Saint-Germain en maison des associations, la création d'une médiathèque à Pouldreuzic et la rénovation de l'école de Gourlizon. Le montant de crédits libérés et pouvant être redéployés est ainsi de 367 292€.
La Région propose de mobiliser ce reliquat des crédits à de nouveaux projets, dont la liste est arrêtée par avenant annexé à la présente délibération.
L'avenant (***Cf. Annexe 43***) prolonge également la période d'éligibilité des projets jusqu'au 30 juin 2026.
Il restera un reliquat de 31 292€ pouvant être redéployé sur la prochaine politique de soutien aux projets locaux.

**Sur proposition de Josiane KERLOCH,**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**
**A l'unanimité,**

- **Autorise** la Présidente à signer l'avenant à la convention de partenariat « Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 » avec le Conseil Régional ainsi que tout document s'y rapportant.

**Le secrétaire de séance,**
**KEREZEON Gilles.**

**La Présidente,**
**Josiane KERLOCH.**